

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
de l'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de CHAILLEY

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 17 Novembre 2022
Afférent au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
15	15	11 + 4	<p>L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept novembre, le Conseil Municipal de la commune de Chailley, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil en mairie, sous la présidence de M. Philippe GUINET-BAUDIN, Maire</p> <p>Etaient présents : Mrs Hervé CYGANKO, Stéphane BOQUANT, Marcel RENAULT, (Adjoints), Mrs Hubert JOSSIER, Claude MARGUENAT, Patrice DOYEN, Alain GORNEAU, Philippe FERLET, Mmes Ismérie BRUNAT, Marie-France DAGUIN, Laurence RENVOYE, Nathalie LAMBERT</p> <p>Absents excusés : M. Jonathan THYRIOT, pouvoir à M. Ph Ferlet Mme Viviane ROUSSEL, pouvoir à M. H. Jossier</p> <p>Absents non excusés :</p> <p>Secrétaire de séance : Laurence RENVOYE</p> <p>Élu rural, référent relais de l'égalité « ERRE »</p>
DATE DE CONVOCATION			
10/11/2022			
Date d'envoi au contrôle de légalité :			
24 NOV. 2022			
N° d'ordre de la délibération			
2022_079			

Monsieur le Maire présent eau conseil municipal l'action « Elu.e.s Rural.e.s Relais de l'Égalité » lancée par l'Association des Maires Ruraux de France.

Considérant le congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France, en septembre 2021 portant sur le thème La femme, la République, la Commune. L'AMFR a candidaté en décembre 2021 un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) interministériel visant mettre en place des actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux en faveur des femmes. Cet A.M.I. s'inscrit dans le cadre des propositions de l'agenda rural un plan en faveur des territoires ruraux, suggéré par l'AMFR et intégré à l'action gouvernementale.

Le projet de l'AMFR se décline autour de trois axes socle adaptés en fonction des spécificités départementales et de la mobilisation du réseau :

1/ La désignation d'un élu référent au niveau départemental et l'identification des élus volontaires pour être « relais de l'égalité » au niveau du conseil municipal (éventuellement en binôme, en fonction des besoins et disponibilités sur le terrain

2/ La formation des « élus relais » à la lutte contre la violence faite aux femmes et toutes formes de discrimination, grâce à une formation inédite et « spéciale élus »

Envoyé en préfecture le 25/11/2022

Reçu en préfecture le 25/11/2022

Publié le

SLO

ID : 089-218900694-20221117-2022_079-DE

3/ La mise en place d'un réseau, au niveau infra-départemental, départemental et national, regroupant les « élus relais communaux » et d'autres acteurs impliqués dans us dans le domaine afin de renforcer les synergies locales (exemple : CIDFF, Familles Rurales, etc..)

Le rôle de l' élu, en proximité, sera celui de relais : repérer et/ou recueillir la première parole de la victime, puis orienter et accompagner vers les structures spécialisées.

Pour ce faire, « l' élu relais municipal » :

a/ Bénéficie d'une formation inédite créée spécialement pour les élus qui facilitera leur mission. Si les relais souhaitent se former sur d'autres compétences en lien avec leur mission, l'AMFR peut les orienter vers nos structures partenaires qui offrent aussi des formations liées au sujet.

b/ Est identifié au sein de la commune : par livret d'accueil, panneau d'affichage, journal municipal, site de la commune.....

c/ Est joignable facilement (par courriel, une boîte postale, ou une boîte à lettres en mairie), cette disponibilité pourra être assurée par la présence d'un binôme.

d/ Reçoit les personnes dans un lieu sécurisé permettant de la confidentialité

e/ S'engage respecter la confidentialité

f/ Met tout en œuvre pour rentrer en relation avec des structures adaptées et y orienter la victime

g/ Impulse des actions de sensibilisation à ce sujet auprès de divers publics – prévention des jeunes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Soutient cette action

Désigne Mme Ismérie Brunat et Mme Nathalie Lambert en qualité d'élues rurales relais de l'égalité au sein du conseil

Vu Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ont signé
tous les membres présents.

Le Maire

Philippe GUINET-BAUDIN

